

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ANNECY**

Dénomination : BG SARL

n° de gestion : 2007B80165

n° d'identification : 497 638 809

n° de dépôt : A2012/000653

Date du dépôt : 27/01/2012

Pièce : acte sous seing privé du 30/11/2011 :
Cession de parts sociales de la société
"LDI FINANCES" en faveur de Monsieur
Rudy BERGNA



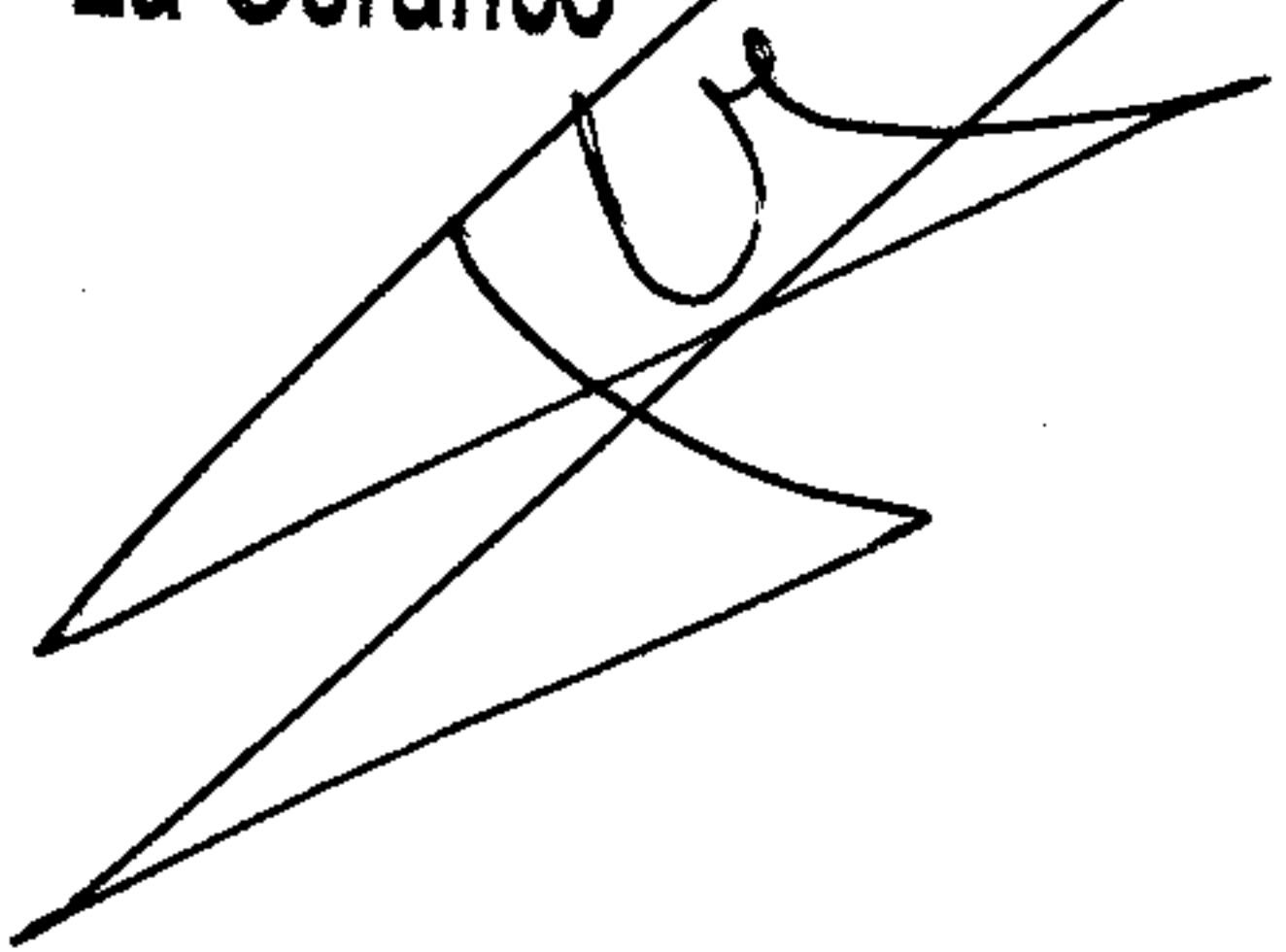
444239



444239

CERTIFIE CONFORME

La Gérance



BG SARL
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 900 Euro
Siège social : Galerie marchande
Flaine Forum - FLAINE
74300 ARACHES LA FRASSE
RCS ANNECY B 497 638 809 (2007 B 165)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,

Le trente novembre,

A dix huit heures,

Les associés de la société « BG SARL », société à responsabilité limitée au capital de 9 900 Euro, divisé en 99 parts de 100 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- **Monsieur Rudy BERGNA, propriétaire de 84 parts sociales**
- **la société « LDI FINANCES », propriétaire de 10 parts sociales**
- **Mademoiselle Emmanuelle CARTIER, propriétaire de 5 parts sociales**

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Rudy BERGNA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de la gérance,**
- **Autorisation d'une cession de parts entre associés,**
- **Modification de l'objet social,**
- **Transfert du siège social,**
- **Modifications corrélatives des statuts,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- une copie de la demande d'agrément,

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de la société « LDI FINANCES », de céder 10 parts sociales lui appartenant dans la Société, à Monsieur Rudy BERGNA, déjà associé, et conformément à l'article 15 des statuts, déclare autoriser ladite cession, qui sera réalisée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation de la cession autorisée, que l'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- à Monsieur Rudy BERGNA, quatre-vingt-quatorze parts sociales, ci	94 parts
- à Mademoiselle Emmanuelle CARTIER, cinq parts sociales, ci	5 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social :	99 parts
---	-----------------

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées en intégralité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social à l'activité de « **exploitation d'un restaurant** » et ce **à compter du 18 décembre 2011**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

- ***L'exploitation d'un restaurant ;***
- ***discothèque, bar, brasserie, café, petite restauration, spectacles.***

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du Galerie marchande - Flaine Forum – FLAINE - 74300 ARACHES LA FRASSE au ***731 avenue des Grandes Platières – 74190 PASSY***, et ce ***à compter du 18 décembre 2011.***

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à ***PASSY (Haute-Savoie) – 731 Avenue des Grandes Platières.***

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Rudy BERGNA

Emmanuelle CARTIER

La société « LDI FINANCES »
Représentée par Mr Sébastien LAPORTE